

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2005

L'an deux mil cinq et le vingt neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : MM. PORTEBOIS, Mme MALARD, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, Mme MARTEAU, MM. LEROY, LIVET, GUESNIER, BELLOT, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, GABRIEL, Mme ANNEET et M. GAUCHY.

Absente: Mme CLEDIC

Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 17
Date de la convocation : 14.04.2005
Date de l'affichage : 15.04.2005

MAISON DE LECTURE : Autorisation de signer les marchés

Madame PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant:

Par délibération du 8 Décembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé le dépôt de la demande de permis de construire de la maison de lecture ainsi que le lancement de l'appel d'offres.

Le permis de construire a été délivré le 18 avril dernier et l'appel à la concurrence a fait l'objet d'une publication dans la presse le 9 février 2005.

La Commission s'est réunie pour ouvrir les plis et l'Architecte étudie actuellement les dossiers afin d'établir un tableau comparatif de façon à permettre d'attribuer les lots lors d'une prochaine réunion.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir selon la procédure adaptée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 22 octobre 2004, le Conseil Municipal a sollicité une inscription au programme départemental 2005 de l'aménagement de sécurité de l'intersection des rues de l'Aronde, du Général de Gaulle, de la Poste et de Bienville ainsi que l'enfouissement des réseaux.

La Commission permanente du Conseil Général du 25 Avril 2005 s'est prononcée

favorablement sur le financement de ces opérations pour un montant total de 104 050 €.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres de la mise en souterrain des réseaux selon la procédure adaptée du Code des marchés publics.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ETUDE DE L'EXTENSION DE LA HALLE DE SPORTS :

Madame MALARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Dans le cadre du développement des infrastructures sportives, la Communauté des Communes de la Région de Compiègne a fait procéder à une étude de faisabilité de l'extension de la halle de sports pour mieux satisfaire la demande des habitants en matière d'équipements sportifs.

Cette pré-étude s'étant avérée positive, il convient de faire procéder à l'étude de cette extension par un architecte.

En conséquence nous vous proposons :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- de solliciter auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 15 000 € afin de participer à l'étude de l'extension de la halle de sports de Clairoix.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

SYNDICAT D'ELECTRICITE DU COMPIEGNOIS : ELECTION D'UN SUPPLEANT

Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 23 mars dernier, Monsieur Jean-Claude GUFFROY, délégué suppléant au Syndicat d'Electricité est devenu délégué titulaire. Il convient donc à présent d'élire un délégué suppléant : Monsieur Laurent PORTEBOIS.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE GROUPE A

Monsieur GABRIEL donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les deux portes d'entrée des élèves par la cour du groupe A ont été réalisées en PVC et les nombreux passages ont eu raison de la solidité de ces portes.

Par mesure de sécurité, il convient donc de procéder à l'installation de portes en alu laqué blanc avec double vitrage.

Deux sociétés ont été consultées mais une seule a répondu jusqu'à ce jour :

- Entreprise ASTICC pour : 3 946,80 € TTC

Vos Commissions vous proposent d'autoriser M. le Maire à lancer la commande à la Société la moins disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX PEINTURE MAIRIE :

Monsieur LEROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La mairie a été inaugurée en 1991 et les tapisseries sont défraîchies dans certains bureaux.
Vos Commissions des Travaux et des Finances vous proposent de rénover la partie centrale du couloir au bureau des 1^{er} et 2^{ème} Adjoints.

Pour cela 3 devis ont été obtenus :

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| - Entreprise RUSSO : | 11 133,76 € TTC |
| - Entreprise ESTEVES DE ALMEDA : | 6 995,84 € TTC |
| - Entreprise PMJP : | 10 691,77 € TTC |

Nous vous proposons donc de retenir l'entreprise Esteves de Almeda pour 6 995,84 € TTC.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

RENOVATION EXTERIEURE DU GROUPE B ET HALL DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur BELLOT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le groupe B a souffert extérieurement des nids d'hirondelles installés sous les toits, il est donc important, après la mise en place des caches-moineaux, de procéder à la rénovation des façades.

Par ailleurs, la salle de jeux de l'école maternelle doit également faire l'objet d'une réfection.

Votre Commission des Travaux a consulté 5 entreprises :

- | | |
|--|-----------------|
| - QUIN et DOMART : | 17 365,73 € TTC |
| - ESTEVES DE ALMEDA : | 12 571,16 € TTC |
| - Entreprise Nouvelle de Peinture : | 15 821,35 € TTC |
| - Francisco ESTANY : | 15 165,38 € TTC |
| - RUSSO SARL (uniquement l'école maternelle) : | 10 116,96 € TTC |

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à passer la commande à l'entreprise de peinture Esteves de Almeda pour 12 571,16 € TTC.

Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX DE MACONNERIE :

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le mur du bâtiment du cimetière doit faire l'objet d'une consolidation ainsi que les murs et les tombes autour de l'église.

Votre commission des travaux a consulté deux entreprises :

	<u>Mur du cimetière</u>	<u>Murs et tombes autour de l'église</u>
CER Picardie :	2 744,10 € TTC	9 426,03 € TTC
Pavillon Rénovation Oise:	2 946,94 € TTC	10 125,34 € TTC

Vos commissions vous proposent de lancer la commande à CER Picardie.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CIMETIERE ATOUR DE L' EGLISE : création d'une allée gravillonnée

Monsieur GAUCHY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 23 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé la création d'une allée gravillonnée autour de l'église afin de desservir le jardin du souvenir.

Votre commission des travaux avait consulté plusieurs entreprises et le Conseil avait autorisé le Maire à lancer la commande auprès de l'entreprise la moins disante.

Il s'agit de l'entreprise BASSET pour 17 963,92 € TTC.

Les autres résultats sont les suivants :

	- PIVETTA :	17 987,24 € TTC	-
SPIE :		18 632,48 € TTC	
	- COMPIEGNOISE :	23 869,47 € TTC	
	- SCREG :	19 375,20 € TTC	

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CIMETIERE ATOUR DE L'EGLISE : création de l'entrée en béton désactivé

Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'accès à l'église est constitué d'un enrobé en mauvais état. Il est dommage d'avoir aménagé l'espace autour de l'église et de laisser cette partie, aussi votre commission des travaux vous propose de créer un accès en béton désactivé afin de réaliser un ensemble harmonieux.

Elle a consulté trois entreprises :

- SPIE (sans les murets) :	7 774,00 € TTC
- CER Picardie (avec les murets) :	5 719,03 € TTC
- SCREG : (sans les murets) :	4 857,67 € TTC

Vos commissions vous proposent de lancer la commande auprès de CER Picardie qui est la moins disante compte tenu de la prise en compte des murets.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX DE VOIRIE : rue de l'Eglise

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Syndicat des Eaux doit procéder à la réalisation du renforcement du réseau d'eau rue de l'église après le 15 mai.

Votre commission des travaux souhaite que les travaux de voirie interviennent dans la continuité, ainsi, elle a consulté 4 entreprises pour la voirie et les trottoirs :

- Compiégnoise de Travaux Publics :	26 283,24 € TTC
- SPIE :	34 831,11 € TTC
- PIVETTA :	30 737,79 € TTC
- SCREG :	32 916,55 € TTC

Vos commissions vous proposent de lancer la commande auprès de la Compiégnoise de Travaux Publics étant précisé qu'il a été convenu une remise commerciale de 2 % sur les travaux à réaliser.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX DE VOIRIE : voiries diverses

Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission des travaux a estimé important de réaliser des travaux de changement de structure sur certaines voiries qui sont actuellement en terre.

Elle a donc consulté trois entreprises :

	<i>Parking des Ouïnels</i>	<i>Trottoirs Place des Fêtes</i>	<i>Trottoirs Rue de la Bouloire</i>
- COMPIEGNOISE (avec bicouche) :	3 859,00 € HT	2 215,50 € HT	6 983,69 € HT
- SCREG (avec enrobé) :	11 126,40 € HT	2 525,60 € HT	
- PIVETTA :	3 746,40 € HT	2 147,00 € HT	9 034,75 € HT

Vos commissions vous proposent d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la commande à la Compiégnoise de travaux étant précisé qu'il convient de déduire une remise commerciale de 2 %.

Monsieur LIVET propose d'installer des bornes le long de la place afin de permettre le passage des piétons et d'éviter les véhicules qui se garent à cheval sur le trottoir.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA SALLE :

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La salle polyvalente dispose d'une estrade de 24 m² composée de 12 praticables de 2m x 1m. Elle est un peu juste pour réaliser certaines soirées.

Nous vous proposons donc d'acquérir huit éléments supplémentaires et quatre entreprises ont été consultées :

- KG MAT collectivités :	3 482,75 € TTC
- MOST :	3 731,52 € TTC
- TRIGANO :	4 008,96 € TTC
- DOUBLET :	4 784,00 € TTC

Nous vous proposons donc de passer la commande à KG MAT et d'ajouter un chariot de transport dont le coût s'élève à 430,56 € TTC.

Il faut noter que la surface de l'estrade sera de 40 m² et cela ne permettra pas d'accueillir les orchestres il faut 50 m².

Monsieur le Maire ajoute que l'agrandissement de l'estrade pose un problème de rangement qui ne sera solutionné qu'avec l'extension de la salle.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CREATION D'UNE PISTE DE ROLLERS :

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les marches de la salle polyvalente servent de piste de skate et de rollers aux jeunes de la commune, qui ont par ailleurs demandé la réalisation de ce genre d'équipement.

A titre d'information, une visite a été organisée à Rivery dans la Somme et une étude a été faite. Le dossier a été présenté en réunion publique et il a été constaté que le nombre d'adolescents

intéressés était assez important pour en amorcer la réalisation.

Cet équipement ne peut être installé dans le centre du village, le complexe sportif rue du Marais paraît mieux adapté ; il est donc proposé l'emplacement situé derrière le parking des vestiaires foot/bicross.

Dans un premier temps, il convient de réaliser une plate forme de 30 m x 20 m dont le coût a été estimé à 25 000 € TTC et éventuellement d'installer des équipements qui pourront évoluer dans l'avenir.

Le matériau équipant Rivery est un stratifié verre résine renforcé qui a une très haute résistance à l'abrasion et résiste à toutes les contraintes atmosphériques. Trois propositions ont été faites pour trois modules (1 quater deux niveaux, 1 module combiné, 1 slide) :

Société EIBE :	39 355,58 € TTC
Société LETENDU :	41 531,10 € TTC
Société EUROLUDIQUE :	41 082,60 € TTC

Un jeune skater a conseillé un autre matériau : le bois spécial marine haute densité et surface de roulement mixte polyéthylène. En effet, le skate et le roller sont des sports qui génèrent du bruit et ces matériaux utilisés simultanément, réduisent les sons émis par la pratique sportive.

La Société The Edge fournit ces matériels et propose pour les trois mêmes modules un devis de 20 302,10 € TTC qui comprend également un panneau d'information aux utilisateurs. Cependant, un des modules est à installer par nos soins avec des plots en béton.

Cette entreprise propose un contrat de maintenance à partir de la troisième année avec deux passages de vérification par an (lasurage et contrôle technique), le coût s'élève à environ 10 % du montant de l'installation.

En conséquence, nous pourrions commencer la réalisation de cet équipement par :

- la plate forme y compris les plots béton après mise en concurrence des entreprises et en autorisant Monsieur le Maire à lancer la commande au moins disant.

- le choix des modules installés par l'entreprise « The Edge » pour un montant de 20 302,10 € TTC tout en sachant que cette installation est évolutive.

Adopté sauf par MM DAUREIL, GAUCHY
Et Mme MARTEAU qui s'abstiennent,

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE :

Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Une partie du matériel informatique a été changée en 2004 du fait de pannes, cependant il convient de renouveler le reste du matériel et de prévoir l'acquisition d'un vidéo projecteur et de l'unité centrale qui lui est associée.

Trois entreprises ont été consultées pour le même cahier des charges :

- 2 PC et 3 écrans pour le remplacement du matériel vétuste de mairie,
- 1 PC Booster Minitour Multimédia,
- 1 Vidéo Projecteur,
- 1 PC supplémentaire pour la bibliothèque

Les résultats sont les suivants :

- ATEC Informatique :	9 557,88 €
- PLANET COMPUTER :	7 599,44 €
- COMPUTER 60 :	7 537,61 €

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande auprès de Computer 60 et à rajouter éventuellement le matériel complémentaire nécessaire à la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CENTRE DE LOISIRS :

Madame MARTEAU donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Centre de Loisirs de Juillet aura lieu du 4 au 29 juillet 2005 à la salle polyvalente et à l'école maternelle de 8 heures à 18 heures pour les enfants de 4 à 14 ans.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a autorisé l'ouverture de ce centre.

Il est nécessaire de créer une régie d'avance de 750 € afin de régler les dépenses diverses liées aux campings ainsi qu'une régie de recettes afin de percevoir les participations des parents telles qu'elles ont été décidées par délibération du 8 décembre 2004.

Les repas pourront être pris au centre au prix de 4,05 €, perçu par un système de tickets et le goûter sera offert.

Compte tenu de la fréquentation du centre en 2004, nous vous proposons le recrutement de :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation principal à l'indice brut 427.
- 1 directeur adjoint rémunéré sur la base d'un salaire d'adjoint d'animation à l'indice brut 333.
- 11 animateurs à 35 heures par semaine rémunérés sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 245 ; 5 heures supplémentaires par nuit de camping et en cas de besoin, des heures supplémentaires seront accordées.

La moitié du stage sera remboursé aux animateurs stagiaires. En cas de maladie des enfants, sur présentation du certificat médical, la participation réglée pourra être remboursée.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CONCESSIONS PERIMEES :

Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Un certain nombre de concessions dans le cimetière de la commune sont arrivées à terme depuis plus de 2 ans et n'ont pas été renouvelées. En conséquence, les concessions ci-après sont reprises par la commune.

N° de la concession	Titulaire de la concession	Date de fin de la concession
2/ 31	TASSIN Raymond	27/09/2001
2/34	BLANDIN – COINTE	24/08/1973
2/36	CARRE (CRABDE)	10/08/1974
2/39	CONTRI – LETE	17/04/1993
2/42	LAMOTTE – DECAMME	01/08/1992
2/46	HIE Pierre	10/06/1991
2/47	CARDONA – DOUGERAIN	15/11/1990
4/59	LEVY – BOUTON	16/11/2003
4/150	LAMOUCHE (MOREL)	22/07/2000
4/151	PETIT – LUSSAULT	22/10/1998
4/153	FERTELLE NIVOIT	12/02/1988

4/160	MARTIN – MELCHOR Blasco	01/02/1995
4/165	LOPES – BOTELHO	16/01/1994
4/167	PARIS - DEPOORTERE	11/02/1995

Adopté à l'unanimité par le Conseil,